

TRAVAUX A REALISER EN FONCTION DE LA GESTION ACTUELLE DE MES EAUX PLUVIALES		
Assainissement collectif		Assainissement individuel - Infiltration des eaux pluviales directement sur le terrain
Réseau unitaire (eaux usées + eaux pluviales)	Réseau séparatif (réseau d'eaux pluviales séparé du réseau d'assainissement)	-
Déconnexion obligatoire		Eligible à l'opération (pas de déconnexion nécessaire)
CONDITIONS DE L'OPERATION		
- Il est possible de déconnecter une autre gouttière de votre habitation que celle où vous installez la cuve - Seule la déconnexion complète d'une gouttière de mon habitation me permet de bénéficier d'une cuve. - Si votre système de gestion des eaux pluviales est spécifique, veuillez nous contacter en amont de la distribution pour valider avec nous le procédé de déconnexion. Contact : esther.foulon@ccp-r.fr / 03 88 48 66 02 - Pour chaque cuve commandée, une gouttière doit être entièrement déconnectée du réseau.		

QUE SIGNIFIE LA DECONNEXION ?

Pour chaque cuve commandée :

- Je déconnecte complètement une gouttière du réseau d'assainissement
- J'infiltre le trop-plein de la cuve directement sur mon terrain

2 solutions parmi d'autres :



J'installe le dispositif de collecte et de filtration proposé avec la cuve. Ce dernier ne récupérant qu'une partie de l'eau s'écoulant dans la gouttière, je coupe le bas de la gouttière et met en place la technique d'infiltration de mon choix : ruissellement naturel, noues, jardins de pluie ...



Je connecte directement la gouttière à la cuve. Le trop-plein de la cuve s'infiltre ensuite sur mon terrain par une technique de mon choix.

Non autorisé :

- L'utilisation d'un clapet (ou de tout autre système amovible) n'est pas considérée comme de la déconnexion (voir photo ci-contre)
- La déconnexion d'une gouttière d'un cabanon de jardin n'est pas éligible à l'opération



Non autorisé